



Formation Vibramoov Pro

DESRIPTIF

❶ PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Le Vibramoov Pro est un dispositif de neuro-readaptation via FPS.

Cette formation est destinée aux personnes qui souhaitent acquérir la pratique de la pratique sur le dispositif en tant qu'utilisateurs

Elle s'adresse aux Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, MPR, Psychomotriciens. Aucun pré requis n'est exigé.

Formation collective de 12 participants maximum (conseillé 8), qui se déroule sur une journée de 7h en présentiel uniquement.

❷ OBJECTIFS

Cette formation est réalisée par un instructeur validé par le constructeur.

Cette formation a pour finalité de valider les fondamentaux lors d'une prise en charge de patient.

Les objectifs principaux sont :

- Connaître les fondements scientifiques des Stimulations Proprioceptives Fonctionnelles
- Connaître les fondements scientifiques des Vibrations Focales
- En utilisant ces connaissances théoriques, savoir bien utiliser le Vibramoov Pro avec les patients atteints de troubles neurologiques ou locomoteurs

❸ MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentations théoriques réalisées par des instructeurs validés par le constructeur :

- Techniques audiovisuelles (présentations power point, vidéos)
- Outils d'évaluation (QCM pré- formation et post-formation pour un faire un bilan des connaissances acquises)
- Documents
- Remise de l'ensemble des présentations (3 documents pdf) + bibliographie

Formation pratique avec installation avec l'instructeur et les thérapeutes puis avec des patients

Moyen d'évaluation : Quizz de 10 questions pour devenir utilisateur certifié

Discussions, débats et synthèse

5 MODALITES PRATIQUES



Cette formation se déroule au sein de votre établissement avec l'accès au Vibramoov Pro sur l'ensemble de la durée de la formation afin de pouvoir mettre en pratique les informations théoriques.



Date à déterminer avec
le formateur



Votre établissement



L'Academy est en capacité à prendre en compte les différentes situations de handicap lors de ses formations et d'adapter le contenu et la forme pour être accessibles au plus grand nombre.

Pour plus de renseignements, contactez Lorène Linossier, référente Handicap Formation par mail :

formation-administratif@acalou-invest.fr ou au 04 78 34 32 48.
(Cf protocole d'accueil des personnes en situation de handicap)

6 TARIFS

Frais pédagogiques (1 jour de formation) : inclus dans le prix d'achat du dispositif - 2500€

Non assujetti à la TVA (article 261 du code général des impôts)



Conditions d'annulation :

Toute annulation de participation réalisée moins de 15 jours avant la date de début de formation sera facturée à hauteur de 50% du tarif TTC.



PROGRAMME



Théorie sur les Stimulations Proprioceptives Fonctionnelles [FPS] et les vibrations focales [VF]

- Principe physiologique & recherche fondamentale des FPS
- Neuroréhabilitation des membres inférieurs (Protocole, Installation Patient, Séance, Evolutions...)
- Neuroréhabilitation des membres supérieurs (Protocole, Installation Patient, Séance, Evolutions...)
- Principe physiologique & recherche fondamentale des VF
- Recherche clinique autour des FPS et des VF

Présentation du dispositif

- Présentation du logiciel Vibramoov
- Présentation de l'installation des orthèses et des stimulateurs

Pratique et Utilisation du Vibramoov FPS et VF

- Utilisation pratique du Vibramoov sur les membres inférieurs avec les stagiaires
- Utilisation pratique du Vibramoov sur les membres supérieurs avec les stagiaires
- Cas clinique avec des patients (3 à 4 patients)
- Questions diverses & Discussion

Evaluation

QCM en ligne



PROTOCOLE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'Academy est en capacité à prendre en compte les différentes situations de handicap lors de ses formations et d'adapter le contenu et la forme pour être accessibles au plus grand nombre.

Nos différents espaces de formation (Hopital Rothschild, CKS, Centre de Clairefontaine...) reçoivent régulièrement des personnes avec différents types de handicaps (locomoteurs, visuels, auditifs...) et sont adaptés pour l'accompagnement des besoins particuliers.

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap. La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux

Chaque organisme doit définir et mettre en oeuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils

PROCÉDURE D'ACCUEIL



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Quelle que soit la situation d'handicap du stagiaire, des modalités d'accompagnement communes sont mises en place :

Accessibilité et aménagement du centre de formation

- Place de parking à proximité du centre
- Salle de formation située au rez-de-chaussée aménagée
- Sanitaires adaptés
- Transmission des informations en amont (transports, modalités d'accès, plan d'accès simplifié)
- Accompagnement dans les déplacements
- Cuisine adaptée pour les personnes à mobilité réduite
- Signalétique adaptée dans le centre de formation
- Référent handicap présent sur le site de formation ou joignable par téléphone

Aménagement de la formation

- Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires
- Temps de pause supplémentaires si nécessaire
- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
- Accompagnement individuel

Aménagements pédagogiques

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)
- Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
- Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation
- Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Type de handicap	Problématiques	Compensations possibles
Handicap moteur	Déplacements Accéder aux lieux de formation Accès à l'intérieur des locaux de formation Porter des charges Conserver une posture	Transports spécialisés Faciliter l'accès des lieux Auxiliaire de vie
Handicap visuel	Déplacements Lecture et écriture Utilisation de l'outil informatique	Auxiliaire de vie Transports spécialisés Logiciel de grossissement de caractère et d'interface braille
Handicap auditif	Compréhension des messages et des communications Communication écrite	Intervention d'aides humaines : interprètes, preneurs de notes Supports écrits, schémas, dessins Vidéoprojecteur Modifications des consignes orales en consignes écrites
Handicap mental	Déplacements Utilisation de l'outil informatique Prise de note et communication	Transports spécialisés Signalisation adaptée avec code couleur Auxiliaire professionnel Utilisation d'un logiciel adapté
Maladies invalidantes	Fatigue, surcharge physique impact physique et/ou mental	Adaptation de la formation : allègement des horaires, phases de repos Intervenants externes : auxiliaires de vie, auxiliaire professionnel Adaptations matérielles

LISTE DES PARTENAIRES

Maison départementale pour les personnes handicapées du Rhône

146 rue Pierre Corneille
69003 Lyon
Tél : 0 800 86 98 69
Courriel : handicap@rhone.fr

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) Rhône Alpes

Parc d'affaires de Saint-Hubert
33 rue Saint Théobald
38080 l'Isle d'Abeau
Tél : 0 800 11 10 09
Courriel : rhone-alpes@agefiph.asso.fr

Cap emploi Lyon - HANDI LYON RHONE

62 - 64 Cours Albert Thomas
69008 LYON
Tél : 04 37 53 01 31
Courriel : contact@capemploi69.org
M. Thierry LAMANDIN - Coordinateur
Mme Elisabeth LOPEZ - Coordinatrice Du Service Accueil Projet Formation

FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Contact : Guillaume BONNEVILLE - guillaume.bonneville@caissedesdepots.fr

Pôle emploi direction régionale

13 rue Crepet
69007 Lyon

FIDEV

12 rue Saint Simon
69009 Lyon
Tél : 04 72 73 22 10
Courriel : fidev@fidev.asso.fr

URAPEDA Auvergne Rhône Alpes Limousin

2 place André Latarjet
69008 LYON
Tél : 04 78 68 70 33
Courriel : accueil@urapeda-rhonealpes.org